



1. Renseignement sur le demandeur

Nom de l'entreprise (le cas échéant)			
Nom		Prénom	
Adresse (numéro, rue, appartement)			Ville
Province	Code postal	Téléphone au domicile	Téléphone (autre)

2. Renseignement sur le propriétaire

Nom de l'entreprise (le cas échéant)			
Nom		Prénom	
Adresse (numéro, rue, appartement)			Ville
Province	Code postal	Téléphone au domicile	Téléphone (autre)

3. Renseignement sur l'entrepreneur

Nom de l'entreprise (le cas échéant)			
Nom		Prénom	
Adresse (numéro, rue, appartement)			Ville
Province	Code postal	No. R.B.Q.	Téléphone

4. Localisation des travaux

Adresse des travaux	
No. de lot	Matricule

5. Description des travaux

Objet de la demande			
<input type="checkbox"/> Changement d'usage	<input type="checkbox"/> Intervention dans la rive et le littoral d'un cours d'eau	<input type="checkbox"/> Enseignes	<input type="checkbox"/> Autre
Description des travaux			
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>			
Usage principal			
<input type="checkbox"/> Résidentiel	<input type="checkbox"/> Commercial	<input type="checkbox"/> Agricole	<input type="checkbox"/> Autre
Valeur des travaux	Début des travaux	Fin des travaux	

6. Documents à joindre à la demande

<input type="checkbox"/>	Selon l'objet de la demande, veuillez communiquer avec l'inspecteur en bâtiments et en environnement afin de connaître les documents à joindre avec la demande. Les mercredis au 819-358-5162 ou à l'adresse suivante insp.batiment@sainte-elizabeth-de-warwick.ca ;
<input type="checkbox"/>	Paielement ;

7. Signature

Je, soussigné, _____, déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis m'est accordé, je me conformerai, et que toutes les pièces jointes portant ma signature sont conformes aux lois et règlements municipaux et provinciaux s'y rapportant. La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions d'un permis doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Signature	Date
-----------	------